

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil d'Administration du CCAS, suite aux élections municipales de 2014 et 15 mars 2019 se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 15 juillet 2019 à 19 heures conformément aux convocations du 08 juillet 2019.
Est inscrit à l'ordre du jour : procès-verbal du 08 avril 2019 ; secours d'urgence ; questions diverses.

Séance du 15 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze juillet à 19 heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune d'Authezat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Eric THOMAS, Président.

Date de la Convocation du Conseil d'Administration : 08 juillet 2019.

Présents : Mesdames Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Ornella MIMY, Valérie VESCHAMBRE, Monsieur André FEUNTEUN, Mesdames Odile LAUBY, Paulette VERT, Eliane BONNEVIAL ;

Excusée : Monsieur André FEUNTEUN ;

Procuration : de Monsieur André FEUNTEUN à Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ ;

Secrétaire de séance : Madame Ornella MIMY.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 08 avril 2019, adopté à l'unanimité, le Conseil d'Administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

2019/004 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE «dossier 1/2019»

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée de l'enquête sociale effectuée par Madame Marina DAUZAT, assistante sociale de la circonscription Sud Agglo reçue en date du 16 mai 2019 concernant une administrée qui sera dénommée «dossier 1/2019» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 111,32 euros (charges de réparation de véhicule).

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 111,32 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2019, sur le compte du garage Baadeche Automobiles «dossier 1/2019».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 1/2019» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : affichée le 18/07/2019

transmise au Préfet le XX/07/2019

2019/005 – DEMANDE DE SECOURS D'URGENCE «dossier 2/2019»

Monsieur le Président en considération des attributions du CCAS, fait part à l'assemblée de l'enquête sociale effectuée par Madame Catherine FRADIN-HUGON, assistante sociale de la circonscription Sud Agglo reçue en date du 18 juin 2019 concernant une administrée qui sera dénommée «dossier 2/2019» ; dont il rapporte la situation.

Il propose l'admission d'un secours d'urgence de 200 euros (charges de carrossier pour véhicule).

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide le versement du secours d'un montant de 200 euros, inscrit au compte 6561 du budget primitif 2019, sur le compte de la carrosserie Mounier «dossier 2/2019».

Le dossier d'enquête sociale concernant «dossier 2/2019» détenu par le CCAS est protégé par le secret professionnel et est classé au fichier des demandes bénéficiaires.

Délibération : affichée le 18/07/2019

transmise au Préfet le XX/07/2019

Adoption des délibérations n°2019-004 à 2019-005

Fin de la séance à 19 heures 30.

Le président,



Eric THOMAS.